



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 35272

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants si des manifestations officielles ont été prévues pour célébrer le soixantième anniversaire de la fondation du Conseil national de la Résistance par Jean Moulin le 15 mars 1944. Ce fut une date importante pour la suite des opérations menées contre l'ennemi, qui ont contribué à la victoire finale contre le nazisme en 1944.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le ministre délégué aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté à la Fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent également être prises. L'institution d'une journée nationale de la Résistance est une suggestion qui mérite une grande attention mais suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le ministre délégué tient à rappeler qu'à l'occasion de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante, le président de la République avait marqué avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. En effet, l'année passée a été marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance. L'année 1944, quant à elle, demeure dans la mémoire collective comme la renaissance de la liberté, après quatre ans d'occupation par les troupes du régime nazi. Cette victoire qui a permis le rétablissement de la démocratie a cependant eu un coût humain, qu'ont payé aussi bien les armées que les combattants de l'ombre et les populations civiles. Ainsi, en 2004, sera commémoré le 60e anniversaire des débarquements et de la libération du territoire national. La résistance intérieure ayant contribué à cette victoire, des cérémonies de grande ampleur en présence de hautes autorités de l'État seront organisées sur plusieurs sites en relation avec les combats du maquis. Enfin, le ministre délégué précise que le site internet intitulé « Mémoire des hommes » ouvrira une nouvelle base de données sur laquelle figureront les noms des 1 006 victimes fusillées au mont Valérien.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35272

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1732

Réponse publiée le : 13 avril 2004, page 2959